



Élections conseil municipal de jeunes

Tout jeune dès la 6ème (12 ans) et qui habite Solaize peut se présenter. Il rédige un courrier de candidature à destination du maire avec les éléments suivants :

1. Éléments biographiques (âge, sexe, classe, études suivies, études prévues, emploi envisagé).
2. Expliquer pourquoi une fonction municipale l'intéresse.
3. Faire des propositions dans les domaines des attributions municipales auxquels il porte un intérêt : cadre de vie, propreté, espace public, urbanisme, circulation, sécurité, petite enfance, enfance (hors école), restaurant scolaire, centre de loisirs, jeunesse, personnes âgées, action inter générations, action sociale, pour l'écologie, relation internationale, job d'été, emploi, médiathèque, fêtes, culture, communication, sport, associations, événements sportifs, culturels, caritatifs.

Limite de dépôt des candidatures, le **samedi 28 janvier 2022**. Des questions ? info@mairie-solaize.fr

Candidature et autorisation parentale ✂

Je soussigné (nom, prénom du responsable légal)

Autorise mon enfant

à se présenter comme candidat au conseil municipal de jeunes. Ci-joint son courrier de candidature.

A Le

Signature de l'enfant

Signature du représentant légal